

POUVOIRS

2 pouvoirs maximum par adhérent présent à l'Assemblée Générale

Monsieur ou **Madame** **Carte n°**
donne pouvoir à **Monsieur** ou **Madame**
pour le ou la représenter à l'occasion de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la
M.C.L. MA BOHÈME du 16 juin 2026.

A, le
Signature,

Monsieur ou **Madame** **Carte n°**
donne pouvoir à **Monsieur** ou **Madame**
pour le ou la représenter à l'occasion de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la
M.C.L. MA BOHÈME du 16 juin 2026.

A, le
Signature,



INVITATION

à l'Assemblée Générale



Ouverte à tous les adhérents* de la M.C.L

*à jour de leur cotisation

Mardi 16 juin 2026 à 18 h 00

(Accueil à partir de 17h45)

M.C.L. Ma Bohème, 21 Rue d'Aubilly

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES - ☎ 03.24.33.31.85

E-Mail : mcl.maboHEME@orange.fr - Site : <http://www.mclmaboHEME.com>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de **La Maison de la Culture et des Loisirs Ma Bohème**

21 Rue d'Aubilly - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

E-Mail : mcl.maboheme@orange.fr - Site : <http://www.mclmaboheme.com>

PRESENTATION DE CANDIDATURE

(à retourner à la M.C.L pour le 10 juin 2026)

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro de carte d'adhésion M.C.L. :

Fait acte de candidature au CONSEIL D'ADMINISTRATION de la
Maison de la Culture et des loisirs.

Motivations (succinctement)

.....
.....
.....

Signature,

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extraits des statuts : **Article 9**

L'Assemblée Générale désigne au scrutin secret les membres élus au Conseil d'Administration. En cas d'égalité de voix, les membres les plus jeunes sont prioritaires Elle désigne également un commissaire aux comptes ou éventuellement les membres d'une commission d'apurement des comptes. Son bureau est celui du Conseil d'Administration.

Elle a pour mission de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour par le Conseil d'Administration et notamment sur le rapport moral, financier et d'orientation. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et le budget prévisionnel de l'exercice suivant et fixe le taux de la cotisation annuelle des membres usagers et honoraires et le montant du rachat de cette cotisation pour les membres fondateurs.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés. Elles ne sont valables que sur les questions préalablement mises à l'ordre du jour de l'Assemblée. Chaque membre (personne physique et morale) ne dispose que d'une seule voix. Il ne peut disposer que de 2 pouvoirs maximum.

Madame, Monsieur,

L'Assemblée Générale est un moment important de la vie des associations. L'occasion de faire le **bilan** de l'année écoulée, de tracer de **nouvelles perspectives**, de **vous écouter**. C'est pourquoi, nous serions particulièrement heureux de vous accueillir, **le mardi 16 juin 2026**.

Tout adhérent de plus de 16 ans à jour de sa cotisation peut voter et être candidat au Conseil d'Administration.

Vous êtes intéressés pour participer à la vie de la MCL, vous pouvez présenter votre candidature à l'aide du formulaire ci-contre

Assemblée Générale

Mardi 16 juin 2026 à 18h00

Salle Bateau Ivre

Ordre du jour :

- Lecture des différents rapports
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Renouvellement et élection au Conseil d'Administration